

Sélection du mois de novembre 2015

Les attentats du 13 novembre 2015 à Paris
Analyse et perspectives criminologiques

Les attentats du 13 novembre marquent un tournant de la menace terroriste issue du djihad guerrier de l'Islam salafiste. Un groupe de plusieurs commandos suicides (au minimum, 3 commandos de 3 personnes) ont attaqué 6 points différents de la Capitale. Sans revenir sur le détail complet des attaques, il est désormais possible de tirer plusieurs conclusions d'ordre criminologique.

Une menace qui n'a pas été détectée correctement en amont

La principale fonction des services de renseignements antiterroristes est de concourir à la prévention des actes de terrorisme (à titre d'exemple voir le décret du 30 avril 2014 relatif aux missions de la DGSI) puis à leur répression. Au regard des faits, cette mission de prévention est un grave échec. Ces attentats sont les pires attaques terroristes de tous les temps en France avec 130 morts et 352 blessés. Les premiers éléments de l'enquête judiciaire font apparaître que la quasi-totalité des opérateurs terroristes étaient déjà connus des services de police, soit pour leur implication dans la mouvance terroriste, soit pour leurs activités criminelles de droit commun. Beaucoup étaient de petits voyous dans le trafic de stupéfiants et qui ont basculé dans la guerre sainte. Une collecte en amont des informations avait été réalisée par les services de renseignements. Ces informations étaient relativement exhaustives. C'est pourquoi à posteriori les policiers ont pu retrouver très rapidement dans les fichiers le parcours des attaquants. L'échec de la prévention du terrorisme ne réside donc pas dans la collecte des informations, mais dans leurs analyses. La compréhension d'un phénomène nouveau – l'hybridation – semble être à la source de l'échec du dispositif antiterroriste.

Une hybridation de la menace

Ce phénomène de basculement entre la criminalité et le terrorisme, ou hybridation de la menace, est relativement récent. Ces hybrides sont parfois des délinquants qui deviennent des terroristes (Khaled Kelkal en 1995), soit l'inverse (les FARC en Colombie, le nationalisme violent en Corse), le plus souvent, ils ont des activités dans les deux domaines (AQMI au Mali ou Coulibaly en France pour la préparation des attentats de janvier 2015). Cette hybridation pose de très sérieux problèmes aux services de police, car le partage des responsabilités entre les différentes unités ne prend pas en compte cette nouvelle réalité. La communication des informations entre l'antiterrorisme, les unités de lutte contre le crime organisé ou la Sécurité Publique en charge des bandes de cités ne semble pas efficace. Aucune détection réelle de ces hybrides n'est dès lors plus possible. Le système devient aveugle.

Le problème des banlieues – territoires de sécession

Une part importante des opérateurs terroristes était originaire des banlieues. En France, comme en Belgique, des zones urbaines périphériques relativement importantes échappent désormais au contrôle des États. L'ordre régulier des institutions est

remplacé par celui des bandes criminelles ou des islamistes (parfois, les deux ensembles). Les zones de non-droit n'existent pas en criminologie, on constate que l'ordre démocratique est remplacé par un autre ordre. Il n'y a pas de vacance du pouvoir. Le mafieux, l'islamiste, le caïd régulent les territoires qu'ils contrôlent. Ils refusent l'anarchie, les émeutes qui peuvent alors éclater sont le plus souvent sous contrôle.

Le recul de l'État s'est fait au fil des années, il ne s'agit pas d'un phénomène récent. Les raisons sont multiples, il est possible d'en distinguer trois principales. La première tient d'un courant idéologique qui considère que la société européenne blanche – dite de souche – est foncièrement raciste et injuste envers les populations d'immigrés. Celles-ci se révoltent alors pour se libérer de leur condition et s'émanciper. La seconde vient d'un clientélisme électoral qui impose un silence et un renoncement en vue de gagner des voix aux élections locales. Toute action qui serait perçue comme hostile est proscrite car couteuse politiquement. Enfin, une minorité d'élus sont devenus complices des bandes ou des islamistes, les tribunaux ont été saisis de plusieurs affaires, notamment dans le sud de la France. La reprise en main de ces territoires sera longue, difficile et couteuse politiquement.

Une logistique importante

Le nombre d'opérateurs terroristes – une dizaine – la coordination des attaques et l'usage des explosifs permettent de conclure à l'existence d'un soutien logistique important. Un réseau a permis de mettre en place cette opération. Une longue enquête sera nécessaire afin de le démanteler. Plusieurs terroristes présumés, qui ont pris la fuite, ont pu utiliser cette logistique pour mettre en place une clandestinité efficace afin d'échapper aux services de police. Un long travail d'enquête va être nécessaire pour découvrir les ramifications de ce groupe et le neutraliser.

Une répression efficace

À l'inverse de la prévention, la répression des attentats a été rapide et efficace. Il n'a fallu que quelques heures pour connaître les premières identités des opérateurs et seulement quelques jours pour neutraliser le reste des commandos dans un appartement de Seine-Saint-Denis. Devant la gravité des faits, la pression politique a permis de dépasser toutes les résistances administratives. La mise en commun des informations et la coopération fluide des services ont démontré la pertinence d'un système centralisé à la française, quand celui-ci fonctionne.

On lit récemment dans le journal Le Monde qu'un document interne du ministère de l'intérieur fait état d'une demande des services de police prévoyant la possibilité de placer en rétention administrative de sûreté des personnes visées par une fiche S en période d'état d'urgence.

Il serait peut-être nécessaire de s'orienter vers cette solution. On ne peut raisonnablement demander à nos Services de suivre au quotidien plus de 10 000 personnes en même temps.